

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-012-18070/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association French Tech Aix-Marseille
Région Sud - Approbation d'une convention - MGDIS n°9733
118038**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La French Tech est une démarche de labellisation nationale initiée par l'Etat en 2014 dont l'ambition est de structurer l'écosystème numérique des territoires, de faire éclore des « Tech Champions » c'est-à-dire des entreprises technologiques de rang mondial, de promouvoir le savoir-faire français à l'international, et d'attirer des investisseurs étrangers.

Dans ce cadre, les Capitales French Tech sont les relais de la Mission French Tech qui assure le pilotage du dispositif sur le territoire national. Elles bénéficient d'équipes opérationnelles propres. Elles ont pour vocation de soutenir et diffuser les actions de la Mission French Tech dans leurs écosystèmes territoriaux, en animant la communauté entrepreneuriale locale, en déployant localement les programmes nationaux comme French Tech Central, French Tech Tremplin ou French Tech Rise.

L'association French Tech Aix-Marseille-Région Sud a été créée en 2018 sous l'impulsion de créateurs d'entreprises et d'acteurs locaux de l'innovation. Elle fédère la filière numérique et l'écosystème d'innovation sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence. La gouvernance de l'association, renouvelée en 2021, réunit dans son Conseil d'Administration trois collèges dont un collectif de 15 dirigeants de start-ups, de six dirigeants de structures d'accompagnement et de six partenaires de l'écosystème, représentants d'entreprises de conseils ou de financement de l'innovation. L'équipe opérationnelle, hébergée au Palais de la Bourse à Marseille, se compose de 4 équivalents temps plein, auxquels s'ajoutent des alternants et stagiaires. En avril 2019, la French Tech Aix Marseille-Région Sud a obtenu le label « Capitale French Tech ». Cette labellisation a été renouvelée le 2 février 2023 pour trois ans, validant ainsi la trajectoire stratégique définie par la gouvernance de l'association.

Les objectifs généraux des Capitales French Tech pour la période 2023-2025 tels que définis par la Mission French Tech sont les suivants :

- Faire émerger des entreprises technologiques de rang mondial.
- Développer un écosystème qui apporte des solutions technologiques aux grands enjeux de société et de souveraineté numérique et technologique, avec une présence renforcée de l'innovation de rupture et des start-ups industrielles.
- Ouvrir l'écosystème à tous les talents et tous les territoires, dans les QPV, dans les territoires ruraux, dans l'Hexagone comme en Outre-mer.
- Faire de la French Tech le premier écosystème en Europe en matière de transition écologique en plaçant l'enjeu environnemental au cœur de la dynamique entrepreneuriale de notre pays.

L'Agenda du Développement Economique métropolitain, actualisé le 30 juin 2022, constitue le socle stratégique de la démarche d'accompagnement économique et d'innovation dans laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée. Il entend valoriser au travers de 5 piliers, l'ambition d'une Métropole engagée pour un développement économique durable qui profite à ses habitants. Il cible 6 filières d'excellence dont les Industries Numériques et Créatives.

La feuille de route de la French Tech Aix-Marseille pour la période 2023-2025 s'inscrit dans ces objectifs, en incluant les spécificités du territoire d'Aix-Marseille. A ce titre, l'accent est mis sur les trois axes suivants :

- Accélérer le développement des start-ups ;
- Dynamiser l'attractivité et le rayonnement de l'écosystème ;
- Renforcer les singularités du territoire autour des filières de la « Tech » inclusive et durable, du sport, des Industries Culturelles et Créatives (ICC) et de la santé.

French Tech Aix-Marseille-Région Sud, bilan et chiffres clés :

Actualités 2024 :

- Plus de 600 adhérents.
- 1 308 emplois créés par les startups adhérentes à la French Tech Aix-Marseille.
- 200 millions d'euros levés.
- Plus de 41 000 abonnés sur LinkedIn et 54 000 abonnés sur les réseaux sociaux (2° capitale French Tech après Bordeaux).

Le Grand Bain 2024 :

- Plus de 1 800 participants (+60% par rapport à 2022).
- 601 prises de RDV.
- Repas et prises de paroles élus et grands comptes.
- Pavillon métropolitain.
- 38 startups mises en avant et 26 pitch startups.

Le programme 2025, détaillé dans la convention d'objectifs annexée au présent rapport, s'établit autour des axes suivants :

- Animer et faire rayonner le territoire :

Objectif : Garantir l'ancrage et la visibilité du label sur le territoire, ainsi qu'un accès équilibré au réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Aider à l'arrivée de startups/entreprises Tech/fonds étrangers sur le territoire et consolider les ponts construits entre l'écosystème Tech local et l'international. Aider les startups à s'étendre à l'international.

- Accélérer le développement des startups :

Objectif : Renforcer l'offre d'animation pour mieux fédérer la communauté locale des startups et entreprises de la transition digitale et de la Tech - toutes filières confondues - et mieux détecter les pépites, faire grandir les « Tech champions » en leur apportant des opportunités de visibilité, de mise en relation business, de financements...

- Aix-Marseille « Capitale de l'Impact » :

Objectif : Favoriser la création, le développement et l'accueil, sur le territoire métropolitain, d'entreprises technologiques ou mobilisant d'autres leviers d'innovation et répondant aux grands enjeux sociétaux du territoire dans une logique d'inclusion et d'égalité femmes / hommes, en faveur de la transition écologique et en cohérence avec les filières d'excellence du territoire (notamment la Santé, les ICC, le Sport et l'Energie/Environnement).

Le soutien métropolitain portera cette année encore sur les axes d'animation, de rayonnement et de positionnement stratégique du territoire comme « capitale de l'impact ».

Ainsi, ces axes de la feuille de route de la French Tech Aix-Marseille 2025 contribuent aux objectifs de l'Agenda Economique au titre de la filière Industries Numériques et Créatives, de ses enjeux de lisibilité, d'animation, d'essaimage, d'attractivité ; mais aussi d'enjeux de souveraineté technologique nationale ; notamment à travers la densification de son offre d'accompagnement, la poursuite de ses actions de communication (C la Tech BB, mailing, podcasts, vidéos et opérations de marketing territorial en partenariats...), l'organisation d'afterworks mensuels, l'alimentation d'un observatoire des startups, ou encore son événement annuel majeur « Le Grand Bain », dont le repositionnement en 2023 s'est avéré positif. En détail, les actions des axes concernés par le présent soutien se décomposent comme suit :

Les actions de l'axe d'animation et de rayonnement :

- Organisation de permanences dans les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat du territoire pour renforcer le réseau sur l'ensemble de la Métropole (grandes écoles, technopoles, pépinières métropolitaines...).
- Maintien des moments d'échanges entre petites et plus grandes startups pour échanger les bonnes pratiques et favoriser le partage d'expériences entre start-ups du territoire (afterworks mensuels dans et hors les murs).
- Développement des interventions auprès des écoles pour faire connaître les perspectives de carrières dans la Tech et garder les talents sur le territoire.
- Contribution à la politique d'attractivité du territoire en co-partenariat avec One Provence, notamment sur une campagne « profils techs et attraction de talents ».
- Création de la nouvelle édition de l'observatoire des startups.
- Maintien de l'action de valorisation des startups du territoire à travers des formats vidéo, TV (BFM Marseille), et diversification de partenariats médias (La Provence...).
- Information auprès du grand public en veillant à rendre accessible au plus grand nombre les grandes tendances technologiques actuelles, les nouveaux métiers de la Tech, les nouvelles méthodes de travail, etc.
- Contribution à l'identification et à la qualification des délégations de startups du territoire aux grands salons nationaux et internationaux de la Tech (CES, Vivatech, French Tech Capital Days Miami) et appui à la communication avant, pendant et après la manifestation
- Maintien en 2025 du nouveau concept inauguré en 2024 « French Tech sans filtre », basé sur le mentorat spécialisé par thématique et la libération de la parole (développement des échanges sur l'informel et les problématiques du quotidien) à une fréquence trimestrielle. Ce nouveau format vise à répondre à la problématique de l'isolement, à la levée de doute ou la création de nouvelles relations plus en proximité entre les acteurs.

Les actions de l'axe de positionnement stratégique du territoire « Capitale de l'Impact » :

- Organisation du Grand Bain en septembre 2025 au Pharo, et déploiement d'une ligne éditoriale sur la diversité des profils dans la tech, la parité et la tech à impact, l'IA et son impact sur la société civile.
- Refonte des outils digitaux permettant de mieux valoriser les adhérents, de cartographier des solutions pour la transition écologique et l'inclusion.
- Travail sur les synergies et la bonne collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat du territoire (incubateurs, accélérateurs, pépinières, pôles...), en cohérence et complémentarité avec la dynamique engagée autour du Club Innov Provence.
- Nouveaux formats et partenariats média, sur la thématique de la parité et de la diversité dans la tech.
- Nouveaux formats d'événements en petit comité (spécialisation Ventures Capita...).

L'axe de développement des startups principalement composé de l'animation des dispositifs nationaux et de mise en réseau ne sera quant à lui pas concerné par le soutien de la Métropole.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n°9733.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association French Tech Aix-Marseille une subvention d'un montant de 105 000 €. Cette subvention représente 17,10% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole de soutenir la dynamique French Tech Aix-Marseille qui rayonne aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain et à l'international ;
- Les objectifs stratégiques de la Métropole en faveur de la filière numérique, du développement et de l'animation d'un écosystème d'innovation et d'expérimentation attractif et performant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association French Tech Aix-Marseille Région Sud une subvention de fonctionnement global de 105 000 euros au titre de l'année 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association French Tech Aix-Marseille Région Sud, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65 – Fonction 67 - Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, Innovation, Attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et du programme Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER